



Editorial

Le Bureau du Comité de Rivière s'est réuni le 4 Novembre dernier et a examiné l'état d'avancement du programme d'actions du Contrat.

Le dossier de prolongation du contrat de rivière Cère partie cantalienne a été validé par l'ensemble des partenaires financiers.

Nous avons examiné les différents volets du Contrat.

Sur le premier volet "assainissement" nous avons constaté les efforts des différentes collectivités qui devront être poursuivis. En ce qui concerne l'assainissement non collectif, il est impératif d'accélérer la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein des intercommunalités. L'assainissement industriel doit absolument connaître des améliorations significatives en 2005, notamment sur l'usine 3A de Saint-Mamet-la-Salvetat et sur la zone industrielle de Biars sur Cère. Par ailleurs une étude diagnostic sur les pollutions d'origine agricole est en cours d'élaboration. Concernant les effets du chantier du tunnel du Lioran sur la Cère, nous pouvons être rassurés. En effet, les entreprises ont pris les moyens nécessaires pour éviter toute pollution sur la rivière et les résultats transmis lors de la réunion du 4 novembre dernier sur le site sont très satisfaisants.

Le volet "dynamique fluviale" (restauration de seuils) se poursuit à un rythme convenable. Il conviendra toutefois de connaître avec précision les intentions des collectivités concernées par des seuils classés prioritaires et qui ne seraient pas réalisés. Il conviendra alors de redéployer les crédits sur des seuils "complémentaires".

Le volet "gestion et mise en valeur des milieux et peuplement" se déroule selon les prévisions du contrat.

La mise en valeur touristique de la rivière qui avait pris un certain retard semble connaître une meilleure prise en compte par les partenaires concernés. Par ailleurs, la réalisation d'une plaquette sous maîtrise d'ouvrage d'EPIDOR avec la participation des collectivités est en cours.



Comme vous pourrez le constater, notre contrat vit... Mais bien entendu il reste encore beaucoup à faire. Je compte sur la participation de tous pour continuer et amplifier les actions entreprises.

Louis Jacques LIANDIER
Président du Comité de Rivière
Vice-Président du Conseil Général du Cantal

Sommaire

- **Les Gorges de la Cère : un territoire qui se dévoile**
- **DOSSIER: agriculture et environnement**
- **Effluents : pour ne pas en faire un fromage**
- **Dis moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es !**
- **La petite histoire de l'Eau Minérale Naturelle de Vic sur Cère**
- **Les travaux d'assainissement de Pers**
- **L'espèce du jour : la truite commune**
- **Sous l'aile du dragon**

■ **Les Gorges de la Cère : un territoire qui se dévoile**

L'Association Touristique des Gorges de la Cère a accueilli pendant cinq mois deux stagiaires pour réaliser "*l'étude de valorisation patrimoniale et touristique des Gorges de la Cère et du GR 652*"

En sillonnant cette région aux confins des trois départements, les étudiants ont rencontré et interviewé la population locale, recensé le patrimoine bâti et les témoignages des activités passées (construction de la voie ferrée et des aménagements hydroélectriques, charbonnières, verreries...).

Avec ce travail, l'association dispose aujourd'hui d'un état des lieux complet et de propositions de valorisation comme la création de sentiers d'interprétation, la mise en ligne d'un site internet, l'édition de plaquettes et encore plus ambitieux la création d'une maison des Gorges de la Cère.

Pour l'heure, les prochaines étapes sont la création d'un sentier d'interprétation sur le patrimoine hydroélectrique des gorges, l'entretien du GR 652 dans sa partie cantalienne sans oublier la nouveauté de l'année le balisage du chemin de Saint-Jacques de Compostelle.



DOSSIER

Agriculture et Environnement : Mieux gérer l'espace et les milieux naturels pour mieux protéger l'eau

■ Les agriculteurs gestionnaires de l'espace rural

Lutte contre l'érosion, protection des captages d'eau potable, entretien des berges des cours d'eau : l'agriculture a une responsabilité majeure dans l'entretien de l'espace rural.



Consciente des enjeux, la profession se doit d'agir par la promotion de pratiques culturales ou d'aménagements adaptés aux risques de dégradation rencontrés. Elle le fait soit dans le cadre volontariste de programmes de pratiques raisonnées d'initiatives agricoles, soit dans le cadre de l'application de mesures réglementaires.

■ Milieux aquatiques et espaces riverains

En matière d'aménagement et d'entretien des milieux aquatiques et de gestion des espaces riverains, la profession agricole est interpellée parce qu'elle occupe la majeure partie de l'espace rural et qu'elle génère des rejets concentrés ou diffus.

En collaboration avec les collectivités territoriales et les structures de gestion locales, doivent être systématiquement privilégiés : une approche globale des cours d'eau et des zones humides dans le cadre du bassin versant, la participation des agriculteurs à l'entretien des espaces riverains des cours d'eau (zones tampons, ripisylves...) à leur mise en valeur économique (diversification des activités de la profession agricole: agritourisme) ainsi qu'à la préservation du patrimoine biologique et paysager de ces milieux.

■ Opération territoriale agricole et environnementale (OTAE) : la Haute vallée de la Cère

Origines :

Ce projet est issu de la volonté d'associer les agriculteurs à la définition des actions à mettre en oeuvre pour la gestion des milieux. On demande de plus en plus la participation des agriculteurs dans la gestion des milieux, mais ils ne sont pas toujours associés à la définition des actions à mettre en oeuvre.

Cette opération agricole et environnementale est expérimentale, elle se déroule simultanément sur les quatre départements d'Auvergne et associe à chaque fois sur un territoire restreint un binôme ADASEA-CPIE.

Choix du territoire :

Dans le Cantal, le territoire retenu concerne la Haute vallée de la Cère de Saint-Jacques des Blats à Polminhac car :

- c'est une vallée, un territoire restreint et cohérent
- plusieurs organismes à vocation environnementale et des diagnostics existent déjà sur ce secteur (EPIDOR, Parc Naturel des Volcans...)
- au niveau de l'intercommunalité, l'opération s'appuie sur un seul interlocuteur, la Communauté de Communes Cère et Goul en Carladès.

Objectifs :

- Favoriser l'implication des agriculteurs à la gestion de l'espace et aux politiques territoriales locales
- Inciter l'intégration des problématiques agricoles dans les procédures territoriales menées par les élus et les acteurs non agricoles (contrat de rivière, plans locaux d'urbanisme...)
- Favoriser l'émergence d'actions concrètes par les agriculteurs en faveur de l'environnement et du développement agricole
- Expérimenter une méthode d'animation territoriale

Mise en oeuvre :

Au cours de l'été dernier, l'ADASEA et le CPIE ont réalisé un diagnostic agricole et environnemental sur la vallée (recueil de données existantes, 31 enquêtes auprès des organismes gestionnaires et des exploitants). Il est ressorti de ces

entretiens **3 points importants** : l'environnement n'est pas une priorité. "Nous avons de beaux paysages, il n'y a pas de problèmes environnementaux", il y a un manque de dialogue transversal et l'esprit de clocher est dominant, les programmes environnementaux sont vécus comme une contrainte par le monde agricole. Le diagnostic et les 4 enjeux pressentis sur la vallée (les paysages, l'eau, le tourisme et les milieux naturels) ont été présentés le 14 octobre dernier lors des réunions-débats (environ cinquante participants) organisées à Polminhac et Thiézac.

Le Comité de pilotage s'est réuni pour valider les enjeux et les actions prioritaires. A l'issue de cette rencontre 4 groupes de travail ont été définis (paysage, eau, milieux naturels et tourisme), pour proposer des actions précises et définir une stratégie pour les mettre en place. Ces groupes de travail sont constitués d'élus, de techniciens et de volontaires parmi la population locale.



Une des premières actions issue des groupes de travail est l'organisation d'une sortie sur le bassin versant du Célé le **14 avril prochain**. Cette sortie est destinée aux agriculteurs du bassin de la Cère pour qu'ils puissent bénéficier du retour d'expérience de ceux du Célé en matière de mesures agri-environnementales. Parmi les intervenants, il y aura notamment un technicien de rivière pour donner des conseils sur l'entretien des berges et un vétérinaire qui présentera les impacts de la qualité d'eau d'abreuvement sur la santé du bétail.

Si vous souhaitez participer à cette journée RDV à 9h parking place du 8 mai à Aurillac d'où les covoiturages seront organisés retour prévu vers 16h30. Veuillez confirmer votre participation à Vincent NIGOU au 04.71.45.55.49.



■ Effluents : pour ne pas en faire un fromage

Suite à des mesures sur plusieurs tunnels de lavage en fromageries, il a été montré que le poste de lavage est à l'origine, pour une grande part (50 % à 90 %), de la pollution en matières phosphorées des eaux usées rejetées par les fromageries (30 à 100 mg/l). Ce poste de lavage du matériel de fabrication (moules, plateaux, claies, bassines...) fait partie intégrante du processus de fabrication des industries laitières. Or, la législation actuelle impose des normes de rejet en phosphore dans le milieu naturel (1 à 10 mg/l) et pour les industriels raccordés (50mg/l) de plus en plus sévères. Ces bains, rejetés habituellement tous les jours, utilisent principalement des détergents à base d'acide phosphorique qui restent, en fromagerie, la base nettoyante la plus efficace. Mais ils sont également en partie responsables de l'eutrophisation des nappes et des cours d'eau. Une station d'épuration de fromagerie exige donc l'installation d'un dispositif adéquat pour réduire totalement le phosphore.

Depuis des années, votre ami le Coulobre se plaint de crise de foie phosphorée. Son médecin lui a conseillé de ne plus séjourner sur le Monreysse tant que les aménagements pour diminuer les rejets de phosphore ne sont pas mis en place mais plutôt d'aller déguster les eaux minérales de Vic-sur-Cère bien connues pour leurs propriétés curatives. Le Coulobre regrette déjà ce ruisseau mais espère pouvoir y retourner bientôt...

■ Travaux d'assainissement à PERS : un nouveau pas dans la lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Saint-Etienne-Cantalès

Conformément aux conclusions du schéma communal d'assainissement réalisé en 2000, la commune de Pers a réalisé ses travaux d'assainissement :

- Réhabilitation et création d'un réseau d'eaux usées sur le bourg,
- Construction d'une station d'épuration d'une capacité de 300 EH (équivalents-habitant)

Le traitement principal des eaux usées de la commune de Pers est constitué de trois filtres plantés de roseaux en parallèle, fonctionnant en alternance. L'épuration s'effectue lors de l'écoulement vertical à travers le massif filtrant constitué de granulats adaptés. L'eau ressort épurée à 95% avant de rejoindre la retenue de Saint-Etienne-Cantalès.

La caractéristique principale de ce système repose sur l'admission directe des effluents bruts sur les filtres plantés, sans décantation préalable. Les boues sont retenues à la surface. Les processus épuratoires sont assurés par des micro organismes fixés dans les massifs filtrants et dans la couche superficielle de boues. Les roseaux évitent le colmatage et favorisent la minéralisation des matières organiques. De plus l'intense réseau racinaire permet une bonne aération du substrat.



■ La petite histoire de l'Eau Minérale Naturelle de Vic sur Cère



Les eaux de Vic-sur-Cère étaient-elles connues des Celtes ? Vick, qui en idiome celtique signifie minéral le laisserait supposer en tout état de cause elles étaient connues des romains... Mais ce n'est qu'aux alentours de 1560, grâce à des vaches qui affectionnaient de venir boire en cet endroit, que l'on redécouvre le font salada, la fontaine salée.

C'est une eau froide (12°) à température constante, gazeuse, et riche en fer qui possède des propriétés curatives. L'eau de Vic est surtout employée en boisson, elle stimule l'appétit et régularise les fonctions digestives.

L'âge d'or de la source coïncide avec l'arrivée du chemin de fer en 1879. Vingt ans plus tard, près d'un million de bouteilles de cette eau minérale étaient expédiées principalement dans la capitale.

Actuellement, un nouveau forage (50m) a été réalisé et conforte ainsi la ressource en assurant sa qualité. Le Coulobre vous invite à aller visiter la Maison des Eaux Minérales créée en 1992, qui raconte la fabuleuse histoire de l'eau associant plaisir, sciences et pédagogie, en privilégiant des supports modernes et interactifs.

■ Dis moi comment tu t'appelles, je te dirai qui tu es !

Tous nos remerciements à Monsieur Robert Larue de Gagnac sur Cère qui a contribué à l'explication de l'origine des noms des cours d'eau suivants en se fondant sur des "savoirs locaux" ou sur des rapprochements avec des "parlers" locaux (occitan).

Le Fonfreide et le Fonrouge trouveraient leur signification dans l'occitan « font » qui signifie fontaine, source (du latin fons, fontis), « freide » vient de « fred » qui signifie froid et roge = rouge.

Le Nègreval viendrait de l'occitan negre qui signifie noir-obscur, et val qui signifie vallée (vallée noire). Dans certains actes anciens, on trouve « negraval » ou « valh » : negra étant le féminin de negre.

Le Roquetraucade viendrait très probablement de l'occitan « roc » qui signifie rocher, et de « traucada » qui signifie percée, trouée (rocher percé).

Voici une deuxième sélection de noms de cours d'eau. N'hésitez pas à partager vos savoirs locaux et envoyez-nous vos interprétations sur l'origine des noms ci-après, elles seront publiées : l'Abiouradou, le Balbarie, le Bonnefous, le Branugues, la Cère, l'Escazals, le Ferval, le Fieu, la Grenouille, l'Iraliot, le Jonjon, le Laga, le Mas Viel, la Ressègue, la Vache.



Une faune et une flore exceptionnelles Portrait d'une habitante de la Cère

Sur le bassin de la Cère vivent une faune et une flore exceptionnelles. Dans chaque numéro nous présenterons une de ces espèces.

La truite commune (*Salmo trutta fario*)



Affiche CSP - Dessin : P. Roussio - 1998

La truite appartient à la famille des salmonidés. Poisson indigène de nos rivières d'Europe, la "belle mouchetée" est un véritable poison indicateur des eaux vives,

fraîches (inférieures à 18°C) et bien oxygénées. Sa tête massive est munie de mâchoires puissantes armées de nombreuses petites dents. Elle indique clairement son mode d'alimentation : c'est un prédateur actif, qui se nourrit essentiellement d'insectes terrestres ou aquatiques ainsi que de petits poissons et autres menues proies. On la reconnaît à son corps parfaitement fusiforme, taillée pour la nage dans le courant et grâce à sa robe parsemée de points rouges et noirs.

Une étude réalisée par le bureau ECOGEA et la Fédération de pêche du Cantal révèle que ces caractères morphologiques varient en fonction des bassins versants. Saviez-vous que chaque population de truites sauvages possède ses propres caractères : les truites du bassin du Célé sont peu ponctuées, avec des petits points rouges et des points noirs petits à moyens tandis que les truites du bassin de l'Alagnon sont fortement ponctuées de points noirs et rouges de taille moyenne. Les truites du bassin de la Dordogne quant à elles présentent une morphologie intermédiaire, elles sont moyennement ponctuées de points noirs comme de points rouges. On observe une tendance propre au sous-bassin de la Cère avec des truites plutôt moins ponctuées de rouge et plus ponctuées de noir.

Ces robes sont en fait l'expression d'une combinaison de facteurs génétiques qui peuvent différer d'une souche à l'autre et des conditions de l'environnement qui changent selon les bassins. C'est donc sur ces deux plans qu'il faut agir dans une politique de gestion raisonnée.

D'une part, il faut éviter autant que possible de procéder à des actions d'alevinage qui risquent d'engendrer le croisement de souches importées avec les poissons autochtones. D'autre part, il faut conserver la diversité et les particularités des milieux de chaque bassin en évitant des pratiques d'entretien trop uniformes.

Sous l'aile du dragon



Décharge et Nettoyage... Le Coulobre a décelé dans la circulaire du 23 février 2004 du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, 3 décharges non autorisées situées sur le territoire du Contrat de Rivière. Il s'agit des décharges de Laroquebrou, Saint-Mamet la Salvetat et Vic sur Cère.



Ces sites doivent être régularisés au plus tôt et les dépôts sauvages doivent être supprimés.

Pendant ce temps ce sont les jeunes de la Communauté de Communes Cère et Dordogne qui lors de la journée de sensibilisation à l'eau le 25 septembre dernier ont organisé un nettoyage des berges de la Cère.

Bravo à tous les bénévoles, en espérant que les adultes aussi se mobilisent pour préserver notre environnement !

Résultats des calculs du n°7 par le Professeur Coulobre:

Question 1 : 2 160 000 moules

Question 2 : 3.125 l/s

Ca bulle sur Saint-Etienne-Cantalès. Lors de la campagne de prélèvement qualité du 16 septembre on a observé des bulles à la surface de la retenue dans les secteurs amont de moindre profondeur. Ces bulles sont dues à la décomposition de la matière organique présente dans les sédiments.

Cette décomposition s'accompagne d'une production de CO2 ou H2S, gaz qui remontent à la surface. Ces bulles sont entourées d'une très fine pellicule d'eau provenant du fond, riche en éléments nutritifs, elles contribuent donc à enrichir les eaux superficielles en éléments biodisponibles favorisant le développement algal. (F. Restituito)

Une page Contrat de Rivière Cère est en ligne sur le site Internet d'EPIDOR : www.eptb-dordogne.fr dans la rubrique ACTIONS. Vous pouvez télécharger différents documents : Atlas du bassin de la Cère, rapport qualité... N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 22, 15 200 MAURIAC
04.71.68.01.94
epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Animatrice du contrat de rivière :
Alice RENAUX
a.renaux@eptb-dordogne.fr

Permanence à la mairie de Bretenoux le premier jeudi de chaque mois (10-12h, 14-16h)

Cette lettre est financée par l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les départements.



EPIDOR
la rivière solidaire

EPIDOR est un établissement public qui regroupe les six départements traversés par la Dordogne (63, 15, 19, 46, 24, 33). Son but : favoriser un développement coordonné et durable sur le bassin de la Dordogne.

L'établissement est administré par les conseillers généraux membres et il est aujourd'hui présidé par Bernard Cazeau, Sénateur de la Dordogne et Président du Conseil Général de la Dordogne. Il regroupe des spécialistes de la gestion de l'eau.

Il a reçu le mandat de favoriser la concertation, de renforcer les partenariats et d'offrir un service de conseil et d'accompagnement technique et scientifique ouvert à tous.

Retrouvez cette lettre et d'autres informations sur le site www.eptb-dordogne.fr

